

N° CP 6e/42-07  
Séance du 11 MAI 2007

**ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL  
(PROGRAMME C041 - CHAPITRE 65)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport 2007/I-6è/07 du 14 décembre 2006 relatif à l'Agriculture,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 10 avril 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,


APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue un crédit de 66.900 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural réparti de la manière suivante :
  - Union des associations d'éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse-cour du Haut-Rhin 3.000 €
  - Fédération haut-rhinoise des coopératives agricoles et des CUMA 5.000 €
  - AFOCA 800 €
  - Association départementale pour la défense et l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel (GDS) 25.000 €
  - Union des services de remplacement 11.000 €
  - Forêts Services 68 6.100 €
  - OPABA 15.000 €
  - A.F.D.I. 1.000 €

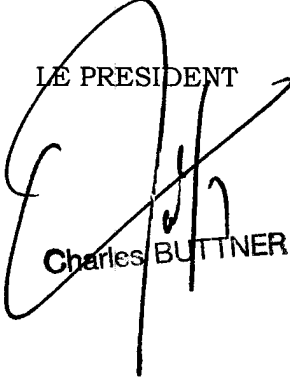
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'imputation 65/6574/F928,
- autorise le Président à signer la convention annuelle 2007 jointe au rapport concernant l'Association pour la défense et l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel (GDS) pour un montant de 25.000 €.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Président 14 MAI 2007  
Président 22 MAI 2007  
Pour le Président Général  
de l'Association

 Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions